



Travaux dans copropriété arrêtés

Par **Aurelien**, le **27/06/2008** à **18:10**

Dans un petit immeuble de Marseille (4 appartements), des travaux de réfection de la façade et des parties communes ont été votés par les copropriétaires. Une entreprise et un architecte ont été choisis pour faire et pour suivre les travaux.

Les travaux ont commencés en septembre puis arrêté en octobre pour cause de défaut de paiement de deux des copropriétaires. Au mois de février, après paiement des copropriétaires, les travaux ont repris jusque fin avril. Depuis, plus rien. Le syndic dit essayer de joindre l'architecte et l'entreprise, de laisser des messages mais sans résultat.

Apparemment l'entreprise n'a pas fait faillite et existe toujours.

Quelles seraient les procédures à effectuer pour faire bouger les choses?

Merci

Par **Marion2**, le **27/06/2008** à **19:07**

Envoyez un Recommandé A/R au Syndic (signé par tous les copropriétaires) en lui disant d'effectuer les démarches nécessaires afin que les travaux reprennent au plus tôt.

Les Syndics ont souvent tendance à ne pas trop "se casser la tête" ! Il est bon parfois, de les rappeler à l'ordre.

Cordialement

Par **Aurelien**, le **27/06/2008** à **23:48**

Merci, mais c'est fait, sans résultat.

Par **Marion2**, le **28/06/2008** à **14:24**

Bonjour Aurélien,

Est ce que le Syndic a envoyé une mise en demeure en recommandé A/R à l'architecte afin que les travaux soient repris dans les meilleurs délais ?

Si le syndic vous répond par l'affirmative, demandez copie de ce courrier.

Il ne faut pas que le syndic se contente de téléphoner et de laisser des messages sur le répondeur !!!

Par **Aurelien**, le **28/06/2008** à **17:30**

Merci, je vais leur demander.